

PROCES - VERBAL
Séance du Conseil Municipal
du Lundi 14 avril 2025

Date de la convocation : 28 mars 2025, affichée le jour même

Etaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval (à partir de 18h20), Mme Maryse Hochart, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aires Ferreira, Mme Géraldine Lefèvre, Mme Claire Lecot-Robit, M. Thomas Poulet.

Absents excusés :
Mme Virginie Masson avec pouvoir à M. Dominique Capelle
M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Régis Lecot

Etaient absents : Mme Angéline Darras, Mme Emilie Aberbour, M. Grégory Devaux.

Secrétaire de séance : Mme Nadège Latapie - Copé

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal, le quorum atteint, la séance débute à 18 h 00. Il déclare ensuite la séance ouverte.

Ordre du jour :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
- Vote des taux des impôts directs locaux ;
- Budget Primitif de la commune 2025 ;
- Budget Primitif du Lotissement du Tour de Ville 2025 ;
- Informations diverses.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Nadège Latapie-Copé est nommée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès - verbal du 3 mars 2025

M. Régis Lecot sollicite des informations sur l'AAE Chaulnes Football à la suite du conseil municipal qui a eu lieu le 3 mars 2025. Monsieur le Maire lui précise que ces renseignements lui seront fournis à la fin de ce conseil, en informations diverses. Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

III. Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux ci-dessous :

➤ Taxe d'habitation	11,47 %
➤ Taxe foncière sur les propriétés bâties	29,50 %
➤ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	11,91 %
➤ Contribution foncière des Entreprises	10,89 %

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 Bsexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Vu les dispositions de l'article 1636 B sexies I.4 du CGI permettant aux communes dont le taux de TH déterminé dans les conditions de droit commun est inférieur à 75% de la moyenne constatée pour cette taxe l'année précédente dans l'ensemble des communes du Département, de le majorer dans cette limite, sans que l'augmentation du taux soit supérieure à 5% de cette moyenne,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- De fixer les taux suivants de fiscalité directe locale pour l'année 2025 :

➤ Taxe d'habitation	11,47 %
➤ Taxe foncière sur les propriétés bâties	29,50 %
➤ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	11,91 %
➤ Contribution foncière des Entreprises	10,89 %

- De charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre, via la plate-forme « démarches simplifiées », l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.

Vote : par 15 voix POUR (dont 2 pouvoirs – M. Cheval est absent lors de ce vote), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

M. Régis Lecot : est – ce que la Communauté de Communes Terre de Picardie a augmenté ses taux ?

M. Thierry Linéatte : non elle appliquera les mêmes taux qu'en 2024.

IV. Budget Primitif de la commune 2025

Monsieur le Maire informe que la commission finances s'est réunie afin d'élaborer ce budget

Dépenses de fonctionnement : 1 359 181,03 €

Chapitre 011 : charges à caractère général : 299 100 € (objectif : ne pas dépasser les 300 000 €)

- Augmentation du coût relatif à l'eau : 5 000 € en 2024, 6 000 € en 2025 ;
- Diminution pour l'électricité : 60 000 € en 2024, 53 000 € en 2025 et un peu plus pour le gaz 2 500 € en 2024, 3 000 € en 2025 ;
- Le montant des articles crédit-bail mobilier et locations a été réajusté pour bien distinguer la location des camions de celle du petit matériel, de plus il n'y a plus de location de caméras.
- Monsieur le maire précise qu'un budget est prévu pour la démoustication, le dépigeonnage, la dératissage et la stérilisation des chats ;
- Augmentation de la maintenance : 17 000 € en 2024, 19 000 € en 2025 ;
- Le coût des assurances va également augmenter car nous avons un nouveau bâtiment et le parc de loisirs à assurer cette année ;
- Le coût des téléalarmes passe de 6 000 € à 1 000 € car désormais ce dispositif est financé par le Département ;

Chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés : 719 300 € en 2025 (670 000 € en 2024)

Ce chapitre est en hausse : la commune n'a plus de personnel dédié à Terre de Picardie (ALSH), mais elle contribue au financement du poste de chef de projet FISAC et PVD. De plus, un apprenti fait partie des effectifs, et cette année, un agent sera titularisé. Cependant, l'augmentation la plus significative concerne le personnel non titulaire, qu'il est essentiel de recruter pour compenser les absences causées par les nombreux arrêts maladie.

Les services incendie est lui aussi en hausse (comme chaque année) : 56 278,83 € en 2024, 57 588,83 € en 2025 ;

Les charges financières se rapportent aux intérêts des emprunts, qui ont augmenté en raison de celui de 500 000 € contracté l'année dernière.

Les autres chapitres n'amènent pas de remarques particulières.

Recettes de fonctionnement : 1 359 181,03 €

Les remboursements sur rémunérations du personnel ont été ajustés, du fait des arrêts maladie nous avons eu plus de remboursements d'indemnités journalières : 40 000 € prévu en 2025.

FPIC : 12 000 €

TVAE : 147 600 €

Les autres chapitres ne présentent pas de commentaires spécifiques.

Dépenses d'Investissement : 2 238 143,38 €

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées en hausse due au nouvel emprunt de 500 000 € contracté l'an passé.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 1 652 530,00 € (restes à réaliser : 1 373 729,61 € + propositions 2025 : 278 800,39 €). Les dépenses d'investissement en 2025 : église, aménagement espace de loisirs, signalétique, travaux pour la crèche, achat d'un photocopieur...

Recettes d'Investissement : 2 238 143,38 €

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves : FCTVA : la même somme que l'an passé a été reportée au BP 2025 soit 30 000 € cependant au vu des travaux d'investissement réalisés en 2024, le montant sera sûrement plus élevé.

Chapitre 13 : Subventions d'investissement : 1 163 541,33 €

1322 : subventions Régions : 472 003,44 €

1323 : subventions Département : 327 888,73 €

1328 : Fonds innovants seniors et CAF : 81 136 €

13461 : DETR : 280 018,92 €

1348 : MSE LES KERLES : 2 494,24 €

Ces recettes correspondent aux subventions pour les investissements en cours et prévus en 2025.

Le Conseil Municipal, unanime, adopte le budget primitif principal 2025 de la commune selon le tableau suivant :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 359 181,03 €	2 238 143,38 €
RECETTES	1 359 181,03 €	2 238 143,38 €

Vote : par 16 voix POUR (dont 2 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

Mme Claire Lecot : quand commencent les travaux de la crèche ?

M. Thierry Linéatte : quelques « petits travaux » ont déjà commencé cependant la tâche s'avère compliquée car nous devons nous adapter aux horaires imposés par la crèche (en dehors des heures d'ouverture).

V. Budget primitif du Lotissement du Tour de Ville 2025

M. Monsieur le Maire présente le budget primitif annexe Lotissement du Tour de Ville 2025.

Le Conseil Municipal, unanime, adopte le budget primitif principal 2025 de la commune selon le tableau suivant :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	379 909,48 €	302 181,14 €
RECETTES	379 909,48 €	302 181,14 €

Vote : par 16 voix POUR (dont 2 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

VI. Informations diverses

- Monsieur le Maire présente quelques photos de la façade Nord de l'église, cette partie étant rénovée. Tous les retours des administrés sont positifs. Le résultat est satisfaisant.
Mme Anne Lebrun-Merlin : est-ce que la toiture va être nettoyée ?

M. Thierry Linéatte : ça n'est pas prévu au marché mais nous pouvons l'envisager.

Samedi 5 avril 2025, l'église a ouvert ses portes pour une visite du chantier dans le cadre des journées européennes des métiers d'art organisées par le PETR (Mission pays d'art et d'histoire), une cinquantaine de personnes a répondu présent.

Pour information, la Fondation du Patrimoine a récolté, à ce jour, 7 260 € de dons pour cette restauration.

- Les composteurs partagés : 2 nouvelles séries de composteurs ont été installées : 1 à l'entrée de la rue René Caron, près de la maison inclusive ; 1 à l'entrée de l'Impasse du Gymnase. Ce système fonctionne très bien et les composteurs et leur environnement restent propres.
- Monsieur le Maire présente également des photos du gymnase rénové (compétence communauté de communes Terre de Picardie) car les résultats des travaux sont très satisfaisants. M. Thierry Linéatte remercie M. Bruno Etévé, vice-président de la communauté de communes en charge des bâtiments pour le suivi de ce chantier.
- Monsieur le Maire présente l'aménagement du parc de loisirs rue de Pertain, là aussi le résultat est positif. Les dalles noires amortissantes sous les jeux disparaîtront lorsque la pelouse sera poussée. L'ouverture de cet espace se fera après le passage de la commission de sécurité. L'inauguration est à prévoir.
Un devis pour la conception d'une boîte à livres a été demandé à l'ESAT de Roye (réalisation par des personnes reconnues travailleurs handicapés) pour y être installée.
- Le dépiégeage et la dératisation sont en cours. Des devis ont été demandés pour la démoustication. Cependant les administrés devront également faire le nécessaire chez eux. La commune communiquera à ce sujet prochainement.
- La convention avec « 30 millions d'amis » est signée pour la stérilisation des chats capturés. Petite précision les chats sont relâchés, une fois stérilisés par le vétérinaire de Rosières – en Santerre.
- 11 avenue Aristide Briand : difficulté à louer ce commerce. La commune a des demandes provenant de professionnels de santé cependant les locaux ont été subventionnés pour y accueillir un commerce et l'Etat n'est pas favorable à leur installation dans ces locaux.
- Chasse aux œufs : lundi 21 avril 2025 à 10h30. Monsieur le Maire demande l'aide de volontaires pour l'organisation.
- AAE Chaulnes Football : un courrier a été adressé à Monsieur le Maire, pour l'informer que la décision du conseil municipal lors de sa dernière assemblée, semble avoir été bénéfique pour le club. Les tensions internes se sont apaisées et le club repartirait sur de bonnes bases...La Commune est remerciée pour la mise à disposition d'un agent. Monsieur le Maire indique que la demande de subvention du club de football sera réétudiée lors d'un prochain conseil municipal.
- M. Philippe Cheval informe que Terre de Picardie a reçu une demande de subvention pour le SARCOM 2025 d'un montant de 41 000 € pour 14 000 € habituellement (30 000 € en plus pour les nouvelles animations). Le bilan du SARCOM 2024 a été demandé par 2 fois mais n'a jamais été adressé à la communauté de communes. Aussi il ne répondra pas favorablement à cette demande, il rappelle que Terre de Picardie aide et accompagne déjà les artisans et commerçants à travers le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et les Commerces) et n'a pas pour vocation à subventionner des « fêtes ».
- M. Philippe Cheval fait également part de son mécontentement concernant l'article de la crèche paru dans le courrier picard. En effet il y est mentionné qu'une loi dit que les collectivités doivent soutenir les structures comme les leurs pour assurer leur bon fonctionnement. Après avoir pris attache de la Sous – Préfecture, il s'avère que c'est faux. L'association a déjà précisé ne pas vouloir de reprise de la compétence par les collectivités, elle souhaite uniquement que l'intercommunalité, ou les communes contribuent par une subvention de fonctionnement qui permettrait d'éponger leur déficit. Terre de Picardie campe sur sa position

et ne subventionnera pas la crèche. D'autre part, M. Cheval rappelle la signature d'une convention avec la CAF (convention territoriale globale) dont bénéficie la crèche.

M. Thomas Poulet demande à Monsieur le Maire s'il a l'intention de se représenter aux élections municipales ?

M. Thierry Linéatte : il est encore un peu tôt pour se prononcer, beaucoup de choses peuvent arriver d'ici Mars 2026. Vous en serez néanmoins² les premiers informés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 35.

La secrétaire de séance



Mme Nadège Latapie Copé

Le Maire



M. Thierry Linéatte